

## Guidelines mémoire de recherche en études genre

Le mémoire de recherche en études genre a pour but de développer ou renforcer les compétences académiques suivantes :

- Construire une grille de lecture analytique dans une perspective de genre / féministe
- Mobiliser, discuter et critiquer des concepts des sciences sociales autour d'une problématique centrée sur la perspective de genre
- Procéder à un état de la littérature
- Mobiliser les outils d'enquête des sciences sociales afin de mener une recherche empirique
- Récolter des données / matériaux, les ordonner et les traiter de manière systématique et critique
- Analyser l'information et développer son esprit critique
- Développer les codes et les techniques de rédaction académique

Le mémoire de recherche en études genre est donc un travail de recherche qui doit tenter d'apporter une contribution au champ des études genre sur le plan théorique et/ou empirique. Il se distingue avant tout par sa dimension analytique et par son usage de la perspective de genre.

### Conditions

Le mémoire de recherche en études genre a une valeur de 24 crédits. Il prend la forme d'un texte d'environ 80 pages (soit 160 000 signes) tout compris. Il est attendu que ce document obéisse aux styles et critères de présentation d'un texte scientifique.

### Structure du mémoire

Le mémoire de recherche en études genre doit être composé des éléments suivants :

- Page de titre – table des matières
- Résumé
- Introduction
- Problématique (définition de l'objet d'étude, problème soulevé, question de recherche, intérêt pour la recherche)
- Cadre méthodologie
- Cadre théorique/conceptuel
- Analyse des matériaux
- Conclusion
- Bibliographie

## **Direction**

Seuls les membres du corps professoral (PO, PAD, PT et, par extension MER) ainsi que les membres du corps intermédiaire titulaires d'un doctorat (MA) sont habilités à diriger les mémoires de recherche en études genre.

## **Composition du jury**

Le jury se compose du.de la directeur.trice, et d'un.e juré.e membre qui sera choisi.e en accord avec le.la directeur.trice du mémoire.

## **Soutenance**

Le mémoire terminé doit être remis au plus tard 3 semaines avant la soutenance au ou à la directeur.trice et le.la juré.e. La soutenance est fixée par le.la directeur.trice en accord avec le.la candidat.e et le.la juré.e.

La soutenance débute par une présentation en 15 minutes du mémoire par le.la candidat.e, puis se poursuit par les commentaires et questions du jury. La note finale du mémoire est fixée en majeur partie sur le contenu du mémoire et dans une moindre mesure par la soutenance.

La réussite du mémoire donne droit à 24 crédits. Si la note est égale ou supérieure à 4, les crédits correspondants sont acquis. Si la note est inférieure à 4, le mémoire peut être corrigé et resoumis une seule fois.